

L'étude canadienne de Kirby et Greaves (1996) : « les violences sexuelles et le sport de haut niveau »

☞ En 1996, deux chercheurs canadiens, Kirby et Greaves, interrogent des athlètes de haut niveau sur les relations sexuelles qu'ils ont eues avec des personnes en position d'autorité dans le sport, entraîneurs notamment. Présentée comme la première enquête nationale du genre, elle a contribué à sortir la question du silence. Cet article en présente les résultats, et surtout ses limites.

■ Une enquête par questionnaire auprès d'athlètes de haut niveau

L'enquête vise les athlètes canadiens de haut niveau, en activité ou récemment retirés de la compétition olympique. Environ 1 200 personnes sont sollicitées, et 266 répondent selon les publications universitaires anglophones que j'ai consultées. Certaines sources francophones parlent de 226 athlètes : il s'agit très probablement d'une inversion de chiffres, mais je signale cet écart plutôt que de le passer sous silence. Les répondants sont environ 55 % de femmes et 45 % d'hommes.

■ Les principaux résultats

Deux chiffres sont systématiquement repris : 21,8 % des répondants disent avoir eu des relations sexuelles avec une personne en position d'autorité dans le sport, et 8,6 % déclarent avoir subi des relations sexuelles forcées, c'est-à-dire un viol, dans ce cadre. Les situations les plus souvent rapportées concernent des athlètes féminines et des entraîneurs masculins. Les athlètes ayant subi des agressions décrivent des conséquences durables : changements de comportement, recours à une thérapie, perte d'intérêt pour leur sport, difficultés personnelles persistantes.

■ Ce que ces chiffres ne disent pas

Le taux de réponse est d'environ 22 %, ce qui laisse ouverte la question de l'auto-sélection : les personnes concernées ont pu répondre davantage, ou au contraire se taire. Les femmes sont surreprésentées (environ 55 % des répondants, pour 30 à 35 % de femmes dans les équipes nationales), avec une faible participation masculine. Surtout, le chiffre de 21,8 % mélange des situations très différentes : une relation avec une personne en position d'autorité n'est pas forcément contrainte, même si l'écart de pouvoir rend la question du consentement délicate. Les spécialistes rappellent d'ailleurs que les études quantitatives sur le sujet sont difficiles à comparer entre elles, faute de définitions, d'échantillons et de méthodes communes.

Discussion :

Je trouve cette étude importante moins pour ses pourcentages exacts que pour ce qu'elle a ouvert : l'idée que le monde sportif de haut niveau n'est pas à l'abri, et que la relation entraîneur-athlète est une relation d'emprise potentielle. On retrouve le même mécanisme que dans le football anglais (articles 11.75 et 11.77) : une personne admirée, qui détient la clé de la carrière de l'enfant ou du jeune, et un entourage qui n'ose pas poser de questions.

Une réserve : l'étude porte sur des athlètes adultes ou anciens athlètes, qui répondent sur l'ensemble de leur parcours, et pas seulement sur l'enfance. Elle éclaire donc le contexte, mais ne mesure pas à elle seule les violences faites aux mineurs. Je préfère aussi citer 266 répondants en signalant l'écart avec le chiffre de 226 de l'intitulé plutôt que de choisir en silence.

Bibliographie

- Fasting, K., texte sur le harcèlement et les abus sexuels dans le sport (dépôt BURA, Brunel University London)
- PubMed Central — article PMC5067151 sur les violences sexuelles faites aux jeunes athlètes de haut niveau
- IRBMS — « Agressions sexuelles en milieu sportif » (document en ligne)
- Bringer, J.D. et al., article sur les relations entraîneur-athlète (dépôt BURA, Brunel University London)  Frontiers in Sports and Active Living (2024), article 10.3389/fspor.2024.1468534